



Conseil communal de Gimel

Séance du vendredi 6 décembre 2013

A 19h30 au foyer de la cantine

Présidence : M. Stéphane Pichon, Président

Absents : Mmes A. Fischer (exc.), S. Bourgeois (exc.), MM. D. Egli (exc.), M. Jaccard (exc.), P. Martin (exc.), G. Renaud (exc.), P. Renaud (exc.), Ph. Reymond (exc.)

Le Président souhaite la bienvenue à Madame la Syndique, à Mesdames et Messieurs les Municipaux, à Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux, au public et à la presse pour cette séance et remercie chacun du temps consacré aux affaires communales.

Il donne ensuite la parole aux scrutateurs pour l'appel.

Le quorum est atteint

Le Président ouvre la séance et propose une modification de l'ordre du jour :

Le point 6 de l'ordre du jour est supprimé. S. Judas explique que le préavis n'a pas pu être déposé dans les temps impartis en raison du délai qui a été nécessaire pour obtenir les devis par les sociétés spécialisées.

Le Président demande s'il y a une observation ou une autre proposition de modification de l'ordre du jour.

L'ordre du jour modifié se présente donc comme suit :

1. Adoption du PV du 6 novembre 2013
2. Communication du bureau
3. Préavis No 04-2013 : Adhésion à l'Association Régionale Touristique – Réorganisation du tourisme dans le district de Morges : présentation et rapport
4. Rapport de la commission des finances pour l'étude du préavis No 05-2013 : Budget 2014
5. Préavis No 06-2013 « Réorganisation de la déchetterie et transformation du hangar existant » : nomination de la commission
6. Informations de la Municipalité
7. Divers et propositions individuelles

1. Adoption du PV du 6 novembre 2013

Mise en discussion du procès-verbal de la séance du 6 novembre 2013

Il n'y a pas d'observation.

Le PV est accepté à l'unanimité avec remerciements à son auteur.

2. Communications du bureau

Le Président :

- Remercie les personnes qui ont participé à la mise en place du sapin de Noël,
- Rappelle que la soirée de gym a lieu ce vendredi 6 ainsi que le samedi 7 décembre ;
- Rappelle que le SDIS Région organise son traditionnel téléthon (une liste circule dans l'assemblée pour permettre à ceux qui le souhaitent de verser leur jeton de présence)
- Rappelle que le concert de la fanfare aura lieu le samedi 14 décembre ;

3. Préavis No 04-2013 : Adhésion à l'Association Régionale Touristique – Réorganisation du tourisme dans le district de Morges : présentation et rapport

Le Président passe la parole au municipal R. Houmard pour la lecture des conclusions du préavis.

Extraits du préavis

Préambule

Actuellement, dans le district de Morges, il n'y a pas une structure régionale unique en charge du tourisme, contrairement aux autres régions du Canton de Vaud. Il existe formellement 2 associations touristiques, (...).

Aujourd'hui, au niveau régional, la situation est confuse et inefficace (...)

Le projet de réorganisation proposé vise à clarifier, coordonner et simplifier les structures actuelles et leur fonctionnement pour en améliorer l'efficacité et permettre un vrai essor de l'activité touristique sur l'ensemble du périmètre du district.



Conseil communal de Gimel

Ce projet va dans le sens de la politique cantonale et a été accueilli comme un »modèle à suivre « par le Département de l'Economie du Canton de Vaud (DEC) (...)

Principe de la réorganisation touristique régionale

En remplacement des 2 associations actuelles, il est proposé de créer une nouvelle Association régionale qui couvre l'entier du périmètre du district. (...)

Un travail très concret doit donc s'engager et être piloté par une structure unique qui permette un suivi et une évaluation des actions et des projets.

Procédé

Une répartition du financement de cette structure entre les différents acteurs du tourisme (...)

Les communes qui ne participeront pas à la nouvelle Association ne bénéficieront pas des prestations offertes en matière de communication et de promotion du tourisme. Ils ne pourront pas non plus accéder à des soutiens cantonaux en lien avec la Loi cantonale sur l'Appui au développement économique (LADE).

(...)

Conclusion

(...)

En conclusion, en se fondant sur ce qui précède, la Municipalité vous propose, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de voter les conclusions suivantes :

(...)

- 1. Adhérer à l'Association Régionale Touristique – Réorganisation du tourisme dans le district de Morges*
- 2. D'accepter les statuts de ladite association tel que présentés*

(...)

Le Président passe la parole à la commission pour la lecture de son rapport

Extraits

(...)

Le district de Morges comporte actuellement deux associations touristiques, centrées autour de Morges et La Sarraz et regroupant 45 des 62 communes du district. Gimel ne fait actuellement partie d'aucune de ces associations. (...)

Une réorganisation a été lancée en vue de simplifier cette organisation par la création d'une association unique à l'échelle du district. Ceci devrait permettre d'améliorer l'efficacité de l'action touristique dans notre région. (...)

Le financement de la structure sera assuré par une cotisation, calculée en fonction du nombre d'habitants. Le montant payé par la commune de Gimel, calculé en proportion du nombre d'habitants au 31 décembre 2012, sera de Fr. 5'421.-. ceci induit que Gimel disposera de 11 voix sur les 614 dévolues aux communes. Le calcul des voix donne une forte prépondérance aux communes dans les décisions.

Les statuts proposés ne donnent que les lignes générales de l'organisation de l'association. Les aspects concrets de son action seront décidés par l'assemblée, en prenant exemple sur les structures similaires existant ailleurs. Notons d'ailleurs qu'une association semblable existe déjà dans le district de Nyon, avec lequel des collaborations seront renforcées. Relevons encore qu'il ne s'agit ici que d'une adaptation administrative visant à réduire le nombre d'interlocuteurs (...)

La commission souhaite rendre attentive la Municipalité à la défense des intérêts spécifiques du Pied-du-Jura, mais également veiller à ce que tous les différents intérêts soient représentés au comité, y compris ceux de la protection de la nature, tel que prévu dans l'article 17.

En conséquence de ce qui précède, la commission unanime propose au conseil d'accepter le préavis No 4-2013

(...)

Le Président passe la parole à l'assemblée

P.- Y. Correvon demande ce que propose l'association touristique de Morges et désire savoir ce qu'elle pourra nous offrir en regard de ce qu'elle va coûter ;

L. Guignard relève que les communes y seront représentées de manière prépondérante par rapport aux privés qui auront également le droit d'y adhérer. Il demande combien de voix aura la commune de Morges ;

En réponse à ces deux interventions :

S. Judas répond que l'avenir régional du district se construit avec ces associations et qu'il est important que Gimel y soit représenté. Gimel se situe en extrémité de district, adhérer à ce genre d'association donnera une visibilité à notre commune où il y a un hôtel, deux restaurants, de nombreux commerces, des associations. Même si le nombre de voix



Conseil communal de Gimel

est inférieur à celui d'une commune comme Morges, cette adhésion, d'un montant modique, permettra à Gimel de prendre part aux discussions, de donner son avis, d'exprimer d'éventuels désaccords.

R. Lambercy précise que Morges aura 89 voix sur 453.

R. Houmard en décrit les buts principaux :

- information adaptée à la demande des touristes, si possible dans sa langue,
- suggérer des activités et proposer des offres,
- faciliter le séjour et l'accès du touriste aux produits du terroir
- prendre en charge les réservations et fournir des renseignements,
- faire du tourisme un levier économique

J.- L. Bignens exprime sa forte réserve sur l'utilité d'une adhésion à ce type d'association qui coûte de l'argent. Il croit davantage en la capacité de la commune à conduire son développement par ses propres moyens.

J.- F. Jacot fait remarquer que ce ne sera pas suffisant, une collaboration à l'échelle du district est nécessaire. Il donne l'exemple de la visibilité qui est offerte à une commune comme St-George par l'information qu'on trouve à Nyon, ou l'exemple du ch. sous la Roche qui est référencé par les associations forestières ce qui permet d'y attirer du monde ;

O. Jean-Petit-Matile ajoute que ça pourrait donner à la région du pied du Jura davantage de visibilité et la possibilité de s'exprimer tout en appuyant le Parc Jurassien Vaudois.

Chr. Debonneville demande qui seront les 11 représentants de la commune ;

R. Houmard répond qu'un municipal représentera ces 11 voix ;

L. Durussel relève que la centralisation de l'information offerte par une telle association basée à Morges est nécessaire pour une commune située dans cette région un peu reculée ;

S. Renaud demande si les buts de cette association sont compatibles et complémentaires avec ceux du PJV de manière à s'assurer qu'on ne paie pas deux fois pour les mêmes prestations. Des projets de Nyon-région sont entrés en conflit avec ceux du PJV ;

Ph. Rezzonico confirme qu'il s'agit de deux associations complémentaires et que des synergies pourront se faire, cette nouvelle association étant plus spécifiquement dédiée à la promotion du tourisme (il cite l'exemple de la fromagerie en construction à Montricher). Cette adhésion représente également un signe, une marque de l'attachement de notre commune à ce district ;

J.- L. Bignens fait part des difficultés rencontrées dans la conduite du projet mentionné par Ph. Rezzonico ;

C. Messieux reconnaît qu'on cumule beaucoup de petits montants en adhérant à toutes ces associations régionales, mais elles sont nécessaires pour faire connaître la commune ;

A. Durussel reconnaît que les doutes sont légitimes, il rappelle cependant que le tourisme s'organisera de manière plus uniforme au niveau du canton avec des structures ou des organisations régionales qui ont de bons moyens de communiquer et d'informer. Il rend d'autre part vigilant à l'interprétation qui pourrait être tirée d'un refus.

P.- Y. Correvon demande si un plafond max. est prévu ;

R. Houmard répond qu'aucun système de plafonnement du montant à payer n'est pour l'instant prévu ;

La parole n'est plus demandée

Le président relit les conclusions du préavis et les soumet au vote.

Le préavis est accepté par 33 oui, 4 non et 4 absents.



Conseil communal de Gimel

4. Rapport de la commission des finances pour l'étude du préavis No 05-2013 : Budget 2014

Le Président passe la parole à la Municipalité pour la présentation du budget.

Le Président passe la parole à la commission des finances pour la lecture du rapport

Extraits

(...)

Suite à la lecture du budget, nous relevons que le nombre d'ETP¹ reste stable. En date du présent rapport, le nombre d'ETP est de 12.9 (+ deux apprentis). (...)

Nous notons l'augmentation constante des recettes et des charges. Nous relevons l'optimisme de la Municipalité quant aux rentrées fiscales 2014. Pour mémoire, le taux d'imposition reste inchangé pour l'année à venir.

Au chapitre des dépenses et d'une manière récurrente, les ponctions étatiques pèsent d'année en année sur les comptes communaux et conduisent au déficit annoncé.

Observations générales

La commission constate :

- Rentrée fiscale en augmentation d'environ SFr. 450'000.-.*
- L'introduction de la taxe au sac induit une économie substantielle.*
- La réorganisation scolaire inscrit une charge supplémentaire de SFr 70'000.-.*
- La réforme policière augmente les charges de plus de 20%.*
- La nouvelle organisation de défense contre l'incendie péjore le budget d'environ SFr. 50'000.-.*
- L'adhésion au réseau AJEMA génère SFr. 124'000 de dépenses supplémentaires.*
- L'extension régulière du réseau du gaz contribue à la bonne santé financière de ce compte.*

Pour votre information, la sécurité sociale coûte à notre commune plus d'un SFr. 1'500'000.

(...)

Conclusions

En conclusion de ce qui précède, la commission unanime demande au Conseil Communal d'accepter le budget 2014 tel que présenté, soit :

Total des revenus : Sfr 9'182'875.00

Total des charges : Sfr 9'489'913.05

D'où un excédent de charges de Sfr 313'038.05

(...)

Le président passe la parole à l'assemblée.

A. Durussel demande s'il n'aurait pas pu être envisagé d'adapter plus rapidement le taux d'imposition en regard du niveau de la dette, de l'excédent de charges présenté et des investissements à venir ;

Ph. Rezzonico rappelle que le taux d'imposition pour 2014² ne changera pas, que les investissements et le taux d'imposition sont toujours soumis à l'approbation du conseil communal. Il est encore trop tôt pour se déterminer sur l'évolution du taux d'imposition qui dépendra de l'évolution de la population et des décisions qui seront prises sur les futurs investissements.

P.- Y. Correvon ajoute (et rappelle) que 80% du budget dépend de décisions qui ne sont pas prises au niveau de la commune et qui sont dictées par l'Etat. Il ajoute que l'excédent de charge du budget 2014 représente 7 points d'impôt.

J.- L. Bignens, sur le plan des dépenses d'investissements 2014-2018 : il demande pourquoi la réfection des routes communales figure dans la rubrique « Projets à prévoir » ;

S. Judas explique que les procédures, notamment pour toucher les subventions, peuvent prendre du temps et qu'en conséquence, les travaux ne pourront être envisagés avant 2015 ;

La parole n'est plus demandée.

Le Président relit les conclusions du préavis.

Le préavis est accepté par 40 oui et 1 abstention.

¹ ETP : Emplois à temps plein

² Pour rappel, le taux d'imposition a été arrêté pour les deux années 2013 et 2014 à 71.5. V. séance du 1^{er} novembre 2012.



Conseil communal de Gimel

Ph. Rezzonico remercie les conseillers pour la confiance qui est ainsi témoignée à la Municipalité.
Il remercie également Mme Pascale Ducret, boursière, pour la qualité de son travail tout au long de l'année.

5. Préavis No 06-2013 : « Réorganisation de la déchetterie et transformation du hangar existant » : nomination de la commission

La commission suivante est nommée : J.- M. Pasche, L. Guignard, N. Boillat, J.- L. Juillerat, S. Renaud.
Suppléants : Chr. Debonneville, G. Pittet.

6. Informations de la Municipalité

Ph. Rezzonico :

- Sur l'activité forestière, env. 5'000 m³ ont été exploités en 2013, 2/3 de résineux et 1/3 de feuillus. La demande est un peu plus importante en cette fin d'année ce qui a permis de soutenir les prix. Les conditions d'exploitation auront été rendues plus difficiles en raison des conditions météorologiques. Le chemin des Pierres plates a été réfectionné. Le 7 août, ce sont 400 m³ de bois qui ont été renversés par les vents violents du côté de Saubraz. Des sapins sèchent dans le bois de la Rosière en raison de leur âge et de la qualité du terrain. La grêle de l'été a obligé à abattre des arbres, des résineux notamment qui avaient perdu beaucoup d'aiguilles.
- il rappelle la date de la vente des sapins (Fr. 5.-/pièce) le samedi 14 décembre.

R. Houmard

- la commune recherche une ou deux patrouilleuses scolaires et un employé à la déchetterie ;
- un apéritif est organisé au centre des jeunes le 20 décembre ;

S. Judas

- informe que le 12 décembre, le service des routes du canton organise une fête de Noël à la cantine. On attend env. 250 personnes dont Mme la conseillère d'Etat Nuria Gorrite

7. Divers et propositions individuelles

J.- C. Tosoni demande s'il serait possible de libérer deux des places de l'hôtel de l'Union pour les clients des commerces et les habitants qui se rendent à la maison de commune pour une durée courte (15 minutes) ;

S. Judas prend note de la demande. Elle relève cependant qu'il faudra prévoir une autre solution parce qu'il est difficile de contrôler la durée de stationnement et qu'il n'est pas envisageable d'enlever des places de stationnement actuellement destinées à la clientèle de l'hôtel.

O. Jean-Petit-Matile salue le travail du conseiller R. Isely sur le dernier no du journal le Pied du Jura.

L. Guignard remercie la Municipalité d'avoir accepté de déplacer cette séance du conseil au foyer de la cantine. Comme la société de gym fonctionne bien et draine beaucoup de participants (d'enfants notamment), il en a effet fallu organiser la traditionnelle fête annuelle de la gym sur deux soirées. Il espère que ce type de déplacement pourra continuer à être envisagé si les besoins des sociétés locales s'en font sentir.

C. Messieux sur le bois de feu stocké à la déchetterie, il demande pourquoi les stères ne sont pas entreposées dans le hangar ;

Ph. Rezzonico répond qu'on est dans la période de vente du bois de feu. On a laissé à l'extérieur le bois qui est entrain de sécher.

L. Durussel demande pourquoi certains investissements comme l'hôtel de l'Union, la Vernette ou les nouvelles salles de classes ne sont pas planifiés sur un horizon à plus court terme ;

S. Judas répond que ces projets sont bien à l'étude, la Vernette notamment. Concernant les nouvelles salles de classe à construire, on attend les décisions et informations qui devraient arriver en 2014. En attendant, le Martinet restera en activité.



Conseil communal de Gimel

P.- Y. Correvon revient le sujet des fusions qui avait été abordé lors de la dernière séance et aux articles parus dans la presse locale. Il demande quelle est la position de la municipalité suite aux articles parus dans la presse locale ;

S. Judas répond que la position n'a pas changé. Les communes intéressées y travaillent, Gimel n'a pour l'instant pas été formellement interpellée. On attend de voir comment les conseils communaux vont réagir sur ces préavis de fusion qui leur seront présentés en février 2014. En attendant, les relations avec les 4 communes concernées sont très bonnes.

A. Durussel demande si les équipements et infrastructures communales peuvent supporter les besoins accrus liés à l'augmentation attendue de la population ;

S. Judas répond que la STEP permet de traiter les besoins d'une population de 2'500 habitants, chiffre qui sera atteint vers 2025 d'après les études conduites. Une étude sur la régionalisation des STEP est en cours, il est probable qu'il aura abouti avant que la commune n'atteigne les 2'500 habitants. Sur les approvisionnement en eau, là également, la situation permet de couvrir les besoins d'une population en croissance.

L. Durussel demande dans quelles proportions augmentera la population avec les projets en cours ;

Ph. Rezzonico répond que les projets actuels portent sur une population additionnelle d'env. 810 habitants à l'horizon 2027 (340 au Closez à l'Orbannaz, 300 au quartier de la Fin, 170 sur les autres projets).

La parole n'est plus demandée.

La séance se termine par la lecture des discours du Président et de Mme la Syndique.

Le Président remercie les employés communaux pour la mise en place de la salle.

Après le contre-appel, le Président lève la séance, il est 20h45.

Le Président

Le secrétaire

Stéphane Pichon

François Marti